

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

A qui appartiennent les seins des femmes

Grandjean, Nathalie

Published in:

La Chronique de la Ligue des droits de l'homme (bimestriel)

Publication date:

2012

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Grandjean, N 2012, 'A qui appartiennent les seins des femmes', *La Chronique de la Ligue des droits de l'homme (bimestriel)*, numéro 153, pp. 27-29.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

A qui appartiennent les seins des femmes ?

Nathalie Grandjean,
chercheuse au CRIDS (Université de Namur) et doctorante en philosophie.

Les seins des femmes appartiennent-ils à l'enfant qui les tète, à l'homme qui les regarde et les embrasse, ou au cancer qui les détruit ? A la recherche des propriétaires successifs...

A qui appartiennent les seins des femmes ? Cette question, que l'on pourrait aussi formuler « à qui appartient le corps des femmes ? », posée dans le contexte d'un dossier sur le droit à la propriété, semble appeler une réponse simple. Il semble en effet évident de considérer que les seins appartiennent à leurs propriétaires, c'est-à-dire aux femmes qui les portent. Dans nos démocraties, où l'égalité des femmes et des hommes serait une valeur fondamentale, les femmes sont supposées disposer de leur propre corps, notamment en ayant accès aux bénéfices de la médecine reproductive (contraception, avortement, FIV, etc.), ou en étant libres de porter la jupe ou le pantalon, par exemple. Il en irait de même pour les seins, « parties » pourtant hautement symboliques du corps des femmes. « *Mon corps m'appartient* », ce slogan hérité des luttes féministes des années 70, pourrait sembler intégré par les démocraties occidentales comme étant un acquis, un non-négociable. Vraiment ? Si l'opinion commune voudrait y croire, les visions féministes pensent autrement. Rappelons rapidement que malgré d'incontestables avancées dans le cadre légal, telles que –notamment– la dépénalisation de l'avortement, la pénalisation du viol, la tolérance zéro envers les violences envers les femmes, les inégalités persistent. Les femmes continuent à subir diverses violences et harcèlements, à gagner moins³⁴, et à assumer majoritairement le soin du ménage, des enfants et des personnes fragiles. Cela signifierait-il que leur corps leur appartiendrait moins (qu'aux hommes) ?

Avant de répondre à cette question et de s'intéresser aux seins des femmes, faisons un rapide détour sur la question de l'appartenance des corps. En-deçà des différents modes de domination exercés sur les corps (tel que le sexisme ou le racisme, par exemple), il faut souligner le mode particulier que l'individu occidental entretient vis-à-vis de son propre corps, qui s'exprime notamment dans un rapport de propriété. Comme l'ont montré des anthropologues³⁵ et des historiens³⁶ du corps, l'occidental-e a la particularité *d'être et d'avoir* un corps. Dès la Renaissance, les corps se sont tant anatomisés qu'atomisés, produisant par là des effets de frontières corporelles entre les individus, uniquement délimités par leur propre corps. L'enveloppe corporelle devient le seul territoire d'individuation, d'une part ; et son objectivation anatomique, médicale et scientifique alimente le rapport distancié, « de soi à soi », que nous entretenons avec notre corps, d'autre part. Si la question « comment les corps nous appartiennent-ils ? » est traitée par les anthropologues, sociologues, philosophes et historiens, la question « peut-on être propriétaire de son corps ? » est une question de juriste, difficile, qui hérite d'une histoire et d'une tradition morale. Si l'on est propriétaire de son corps, cela signifie que l'on peut en disposer librement, dans les limites de l'ordre public et des bonnes mœurs. Cela implique aussi qu'autrui ne peut disposer de mon corps, évacuant de la sorte toute forme d'esclavage.

Le corps des femmes, au cœur des constructions sociales

Mais comment régler les cas tels que -en vrac- le don de sang, d'organes et de sperme, l'avortement, la prostitution, le suicide, l'euthanasie, le dopage ? Comment faire en sorte que le corps ne subisse pas de traitement dégradant et conserve son intégrité ? Le corps est-il indissociable de la personne, ou est-il marchandise ? Les principes du droit à la propriété montrent ses propres limites quand il s'agit de penser le corps comme propriété de l'individu lui-même. En effet, le corps ne deviendrait alors qu'une vulgaire chose, alors que d'autre part, le droit considère

également que le corps est assimilable à la personne. Il y aurait donc un principe d'indisponibilité du corps par l'individu, qui réifie le corps comme rempart envers sa marchandisation.

Revenons à la libre disposition des corps des femmes. Les féministes de la 2^{ème} vague ont affirmé que 'leurs corps leur appartenaient'. *Nos corps, nous-mêmes* est un ouvrage emblématique d'une génération de femmes qui comprennent que leurs corps sont au cœur des constructions sociales de la féminité et de la maternité. Cette scène montre une des formes de la domination masculine : les contraintes de l'apparence esthétique. Maintes fois décriées³⁷ par les critiques féministes, ces contraintes se font toujours aussi criantes. Car en plus d'être soumises à des contraintes fortes quant à leur apparence physique (rester jeune, belle et mince), ces mêmes contraintes sont, de plus, fortement sexualisées. Sophie Heine³⁸ relève à cet égard que ces critères esthétiques très exigeants auraient pour conséquence d'impacter fortement l'estime de soi, car la beauté est un jugement attribué par un regard extérieur, le plus souvent masculin. Comme ce jugement peut être donné ou repris, il diffuse un sentiment d'insécurité et de précarité identitaire ; d'autant plus que cette beauté se disloque avec le temps, il ne permet pas de se projeter sereinement dans l'avenir, et crée la conviction que les femmes valent moins.

En droit, notre corps nous appartient, mais pas n'importe comment, afin d'éviter sa marchandisation

Ces pressions sur leur apparence physique coincent les femmes dans des rôles convenus : de la salope à la femme voilée, choisissez votre carcan, mesdames. Car on ne vous laissera pas choisir comment vous devez vous libérer. Le stéréotype de la femme-parfaite-séductrice s'ajoute aux figures usées mais performatives de la mère-courage et de la bonne-ménagère qui maintiennent les femmes dans des rôles

étroits et exigeants. Le slogan féministe « mon corps m'appartient » évoque non seulement les problématiques liées à la maternité et à la contraception, mais également toutes les autres questions sexuelles : le plaisir sexuel au féminin, le pouvoir de la médecine sur les corps des femmes, son utilisation à des fins marchandes (de la prostitution à la gestation pour autrui), l'hétéronormativité obligatoire...

Entre maternité et érotisme

Et les seins dans tout ça ? Présentoirs de la féminité, ils sont tout à la fois les emblèmes de la maternité et de l'érotisme. Les seins sont des objets de désir, désir forgé dans le regard des hommes, comme le montre Marilyn Yalom dans son ouvrage « Le sein : une histoire »³⁹, dans lequel elle trace une fresque anthropologique décrivant les différentes représentations des seins au cours des siècles. Elle s'appuie sur les représentations artistiques, religieuses et sociales pour montrer une histoire de seins partagée moralement entre des seins dévoués (à l'allaitement des enfants) et désavoués (par l'attraction érotique qu'ils exercent). Partant de cette prémisse morale entre le bon et le mauvais sein, elle relie des traces culturelles éclectiques (s'appuyant sur l'histoire des mœurs, des pratiques, des arts vestimentaires, et l'histoire de l'art) en écrivant une histoire marquée par les injonctions morales. Yalom écrit une histoire du sein en partant des mamelles énormes des déesses antiques, passant par les vierges allaitantes, les décolletés plongeants et les soutiens-gorge brûlés, puis réhabilités. Elle écrit une histoire occidentale du sein, oscillant successivement de la madone allaitante du Moyen Âge à la poitrine découverte et érotisée de la Renaissance, de la maternité domestique et bourgeoise du XVII^{ème} siècle à la réquisition des seins nourriciers par le XVIII^{ème} siècle républicain comme courroie de transmission de ses idéaux. Cette histoire du sein éclaire donc la prégnance de la double assignation imposée aux corps des femmes, à travers ses rôles respectifs de mère et de séductrice. C'est dans cette logique que Marilyn Yalom pose la question de l'appartenance des seins : en effet, derrière les représentations, se cachent ses « propriétaires » successifs (les religieux, les politiques, les médecins, les psychanalystes, les publicistes) qui figent la bipartition classique entre femme et mère.

Discours normatifs culpabilisants

Notre actualité nous y renvoie aussi, notamment, dans l'insistance déployée par les professionnels de la santé et de la petite enfance à favoriser l'allaitement complet et long. L'OMS conseille d'ailleurs d'allaiter de manière complète pendant six mois et partiellement jusqu'à ce que l'enfant ait deux ans. Si les institutions de santé publique nationales ou régionales (comme l'ONE en Belgique francophone) se font les relais de cette recommandation, les 'discours scientifiques' assoient quant à eux le bien-fondé de l'allaitement en soulignant les bienfaits du lait maternel. Sain, stérile, toujours à bonne température ; en plus de sa composition parfaite pour la santé, dont les effets se mesurent jusqu'à l'âge adulte, allaiter contribue également à consolider les liens mère-enfant. La Leche League, association internationale d'accompagnement à l'allaitement, insiste sur ce point. Elle affirme que l'allaitement n'est pas uniquement un moyen de nourrir un bébé, mais permet également de le calmer et de lui exprimer son amour. Il serait en réalité une des principales pratiques d'attachement. Ces prescriptions normatives passent d'une recommandation de santé publique, basée sur des 'études scientifiques', à une construction de la maternité dont le maternage se doit de favoriser le lien exclusif mère-enfant. Les théories de l'attachement contribuent à édifier une dramaturgie qui « psychologise » l'allaitement, en associant une pratique millénaire à un discours beaucoup plus récent, qui s'organise autour de la notion des besoins de l'enfant. Ces discours ont pour conséquence de culpabiliser les mères, en surestimant l'importance biologique de l'allaitement qui leur impose un mode de maternage orienté (une fois de plus) sur leur propre corps. Ne parlons même pas des pères ou autres partenaires dans cette histoire, dont ils sont 'naturellement' exclus, ayant au mieux un rôle de soutien moral. Pourtant, la question n'est pas ici de savoir s'il faut être « pour ou contre » l'allaitement. C'est avant tout le choix de comment nos seins nous appartiennent qui importe.

**De la salope à la femme voilée,
choisissez votre carcan,
mesdames**

La Chronique
de la ligue des droits de l'Homme asbl



n°148

Corps
féminin singulier



En savoir plus sur ce thème :

Téléchargez la Chronique n°148 « **Corps, féminin singulier** »

RDV sur www.liguedh.be

Cette Chronique peut également être commandée en version papier.
02 209 62 86 ou ldh@liguedh.be